

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 Janvier 2016 à 20h30

Convocation le 05/01/2016

affichage le 13/01/2016

Etaients présents : mesdames Josette PAILLARD, Nadine BOUTER-TURILLON, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, Martine ALBAN et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST.

Secrétaire de séance : Joss BERNARD

M. le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble du Conseil municipal et souhaite que l'année soit riche de nombreux projets pour les habitants de la commune.

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 7 Décembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

- Indemnité Perceptrice pour Conseil et confection de budget
- Modification du rythme de versement indemnités des élus
 - Orientations Budgétaires

Voirie

- Effacement BT- EP Les Minerais

Questions diverses

Affaires générales

Indemnité Perceptrice pour Conseil et confection de budget

Après délibération, le Conseil fixe à l'unanimité le taux d'indemnisation à 50%, soit une somme de 194.47 €, marquant ainsi la reconnaissance du travail de conseil fourni par la perceptrice auprès de la secrétaire.

Sur proposition de M. Ferrand, les élus souhaitent proposer une politique de formation pour cet agent sur les aspects budgétaires pour parfaire ses connaissances dans ce domaine.

Modification du rythme de versement indemnités des élus

Sur proposition du Maire et par souci de simplification administrative, les indemnités des élus, versées jusqu'à présent trimestriellement, le seront dorénavant mensuellement. Le Conseil adopte après délibération la modification à l'unanimité.

Orientations Budgétaires

M. le Maire expose le travail à réaliser ces prochains mois pour la préparation du budget 2016 qui sera voté fin mars. Les résultats de l'exercice 2015 envoyés ce jour aux élus permettent dans un premier temps de prendre connaissance dans les grandes « masses » des résultats et marges de manœuvre. Ils feront l'objet d'un examen approfondi lors du vote du CA et compte de gestion en février prochain. M. la Perceptrice doit en complément fournir les possibilités d'emprunter.

Dans un premier temps M. le Maire souhaite dresser une liste non exhaustive des besoins sur la commune. Chaque responsable de commission est donc invité à lister les besoins et/ou projets envisagés en 2016. Les commissions doivent d'ici mars quantifier et prioriser les projets listés ci-dessous :

Bâtiments

Rénovation bâtiment municipal sis rue de Besançon
Mise aux normes ADAP de la salle poly
Isolation perception
Rénovation façade des ateliers municipaux
Remplacement du lave-vaisselle dans salle poly
Pose radiateurs hall salle poly
Aménagement global secteur salle n°2
Opérations façades
Réfection du garage communal
Travaux d'entretien dans la salle de judo

Voirie

Poursuite effacement des réseaux aux Minerais
2^{ème} phase rénovation centre bourg : abords école et trottoirs
Trottoir à terminer à la Loutre
Rénovation rue du Tissage, chaussée et trottoirs
Aménagement du traje rue Gaulard
Voirie complète rue de la Source
Remblai route de Fraisans
Pose de radars pédagogiques

Communication

Pose de panneau d'information ?

Associations

Subventions aux associations
Aménagement local des jeunes
Location maison fluviale, projet gîte

Environnement

Subvention commission embellissement

Economie

Acquisition foncière sur la ZI

Voirie

Effacement BT – EP Les Minerais

Le Conseil municipal avait validé en décembre l'avant-projet (AVP) concernant l'effacement des réseaux aux Minerais 3^{ième} Tranche pour un montant de 107 200 €. Les élus souhaitent surseoir à la validation du devis définitif estimatif et à l'autorisation de signature de la convention avec le SIDEC en attente d'explications supplémentaires sur l'augmentation de 11 000 € entre l'AVP et le nouveau devis présenté.

Bâtiment

Travaux logement communal

Après consultation de plusieurs entreprises et délibération, le Conseil municipal accepte à **l'unanimité** les devis concernant la rénovation du logement communal sis 8 rue de Besançon, à savoir transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre pour 1 942.80 € par l'entreprise RENOFER, réfection des chéneaux et de la gouttière pour 1 710 € par l'entreprise Toits Comtois. La décision concernant le déplacement et le remplacement d'un radiateur est ajournée en attendant des devis précis.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire propose comme chaque année aux élus de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite de 25% des dépenses de l'an dernier. Après délibération, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2 – M. le Maire demande au Conseil municipal de valider la somme de 1250 € correspondant à un don pour le CCAS. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des présents.

3 – M. le Maire souhaite que la sollicitation de l'association ADMR, qui intervient auprès de plusieurs personnes sur la commune, rentre dans le cadre des associations extérieures à Dampierre mais éligibles à une subvention communale. La commission examinera cette demande dans le respect des critères prédéfinis.

4 – M. le Maire informe le Conseil municipal du remboursement d'ORANGE pour un montant de 20.88 €. Validé à l'unanimité des présents.

5 – M. le Maire rappelle la tenue prochaine d'ateliers dans le cadre du projet de territoire engagé par la communauté de commune Jura Nord afin que les élus qui le souhaitent puissent s'inscrire.

6 – M. le Maire rappelle la proposition d'animation de la troupe « tournée verte » et le Conseil municipal décide de se rapprocher de l'association de la fête pour une éventuelle participation.

7 – M. FERRAND demande un bilan financier de la 1^{ère} tranche d'aménagement du Centre bourg (ratio place et trottoirs). Il demande où en sont les demandes aux bureaux d'étude pour l'aménagement à la Vue de Dole ? M. le Maire lui répond que la consultation va être lancée pour un démarrage de ces études en février.

Il souhaite que le traie de la place Gaulard soit accessible, ouvert et matérialisé au printemps prochain et au plus tard pour la fête du village (voir projet à établir pour le BP 2016).

8 – M. GOUNAND fait le point sur les travaux de voirie des Mineraiis. Les trottoirs seront terminés au plus tard fin juin, ainsi que les aménagements paysagers.

Il demande où en est la procédure de régularisation au titre de l'urbanisme pour les constructions et stationnement de caravanes route de Fraisans. M. le Maire l'informe que la procédure suit son cours.

9 - Suite à la fermeture du Bar le Mojo, M. GOUNAND souhaite que la commune s'enquière de la pérennité de la licence IV sur la commune. M. Ferrand se propose pour contacter le liquidateur, et se renseigner sur l'opportunité d'une éventuelle préemption.

10 - Mme ALBAN informe qu'une habitante de la Loutre s'est plainte de la présence de rats sur sa propriété. De plus amples renseignements seront collectés afin de choisir la riposte adaptée. M. Gounand rappelle que les agents communaux seront formés pour pouvoir utiliser des produits raticides. Elle nous informe avoir pris contact avec une psychologue qui envisagerait de s'installer à Dampierre, à temps partiel.

11 – Mme DUVAL rappelle le problème du mauvais écoulement des eaux pluviales rue du grand Domaine. La commission voirie doit se saisir de cette problématique récurrente.

12 – M. DARQC fait le point sur les jeux pour enfants de Châteauneuf. La glissière du toboggan est arrivée cassée et le jeu n'a donc pas pu être posé. La glissière sera réparée et l'ensemble des jeux installé ce printemps.

13 – Mme BERNARD informe qu'elle dispose des infos demandées à propos de l'opération façades. Cette opération sera d'abord présentée et débattue en commission bâtiments.

14 – M. PROST, membre de l'association foncière (AF), déplore le manque de civisme de certains affouagistes qui ne respectent pas le règlement de bon usage rappelé par M. Gounand au moment de l'attribution des lots. Il rappelle que l'AF est propriétaire des chemins et qu'une tolérance de passage va de pair avec une attitude responsable des usagers. M. le Maire est prêt à prendre des sanctions à l'encontre des contrevenants.

15 – M. GOUNAND suite au questionnement de M. Ferrand rappelle qu'il faudra bien régulariser la place du Bois Clair avec le propriétaire riverain pour éviter tout nouveau problème de stockage de bois.

La séance est levée à 23h30